

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00104

**CONTRAT DE RIVIERE FURAN - CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LA
GESTION ET LE SUIVI DU CONTRAT DE RIVIERE - ANNEE 2016**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 45

Délibération affichée le : 08 avril 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD,
M. Christian JULIEN, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI,
M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoir :

M. Bernard LAGET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 08 avril 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160211-D20160010410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160408

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

CONTRAT DE RIVIERE FURAN - CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LA GESTION ET LE SUIVI DU CONTRAT DE RIVIERE - ANNEE 2016

Saint-Etienne Métropole est porteuse de la démarche du contrat de rivière Furan et affluents 2014-2019 pour 11 communes de la Communauté Urbaine (Andrézieux-Bouthéon, L'Etrat, La Fouillouse, Sorbiers, La Talaudière, La Tour-en-Jarez, Saint-Etienne, Saint-Héand, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Priest-en-Jarez et Villars), 1 commune de la Communauté d'agglomération Loire-Forez (Saint-Just-Saint-Rambert) et 3 communes de la Communauté de communes des Monts du Pilat (Planfoy, Le Bessat et Tarentaise).

Pour poursuivre la dynamique engagée lors du premier contrat, les acteurs du territoire ont souhaité lancer un deuxième contrat de rivière qui a été signé le 02 octobre 2014.

En tant que structure porteuse, Saint-Etienne Métropole met ainsi à disposition les moyens nécessaires pour assurer le bon déroulement du contrat de rivière.

Pour ce faire, des conventions de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et, d'une part, la Communauté d'agglomération Loire-Forez et, d'autre part, la Communauté de Communes des Monts du Pilat ont été élaborées afin de fixer :

- les modalités de coordination et de concertation dans la mise en place et le suivi du contrat de rivière ;
- les modalités d'interventions en matière de restauration et d'entretien des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant de l'Ondaine ;
- les modalités de participation financière de chacune des structures pour les opérations menées afin d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de rivière.

Pour l'année 2016 l'autofinancement estimatif par les collectivités du bassin versant Furan et affluents, subventions déduites, est de 53 089 €, se répartissant de la manière suivante :

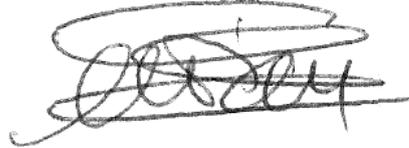
- 47 024 € pour Saint-Etienne Métropole (88,6 %),
- 2 776 € pour la Communauté d'Agglomération Loire Forez (5,23 % pour Saint-Just-Saint-Rambert),
- 3 289 € pour la Communauté de Communes des Monts du Pilat (6,85 % de 48 107 € la Communauté de Communes n'étant pas concernée par l'analyse coût-bénéfice estimée à 5 070 €) répartis entre :
 - o la commune du Bessat qui représente un pourcentage de 1,7 % des dépenses, soit 816 € pour l'année 2016,
 - o la commune de Planfoy qui représente un pourcentage de 0,77 % des dépenses, soit 370 € pour l'année 2016,
 - o la commune de Tarentaise qui représente un pourcentage de 4,38 % des dépenses soit 2 103 € pour l'année 2016.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de partenariat avec les collectivités du bassin versant Furan pour le pilotage et le suivi du contrat de rivière Furan et affluents pour l'année 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU